



Rapport d'activité 2023

Accompagnement durable



ADEFO
Val de Saône
6, avenue de la première Armée Française
21110 GENLIS

INTRODUCTION

Le 20 octobre 2020, le préfet de la Côte d'Or et la Directrice de l'ADEF0 ont signé une convention concernant des mesures d'Accompagnement Logement d'Abord (LDA) particulières, appelées « **Accompagnement Durable** ». Cette convention a été établie pour 10 à 12 personnes en 2020 sur le secteur du Val de Saône. Elle est passée à 20 personnes en cours d'année 2021 incluant tous les secteurs d'intervention de l'ADEF0 dans l'Est du département Val De Saône et Val De Tille.

Cette année s'est vue marquée par une baisse massive du nombre des prises en charge sur le dispositif. En effet, en début d'année 2023, nous sommes passés à 10 mesures sur le territoire. Nous avons ainsi dû mettre fin à plusieurs prises en charge.

Cette baisse soudaine s'est vu réajuster en fin d'année (novembre 2023). Une nouvelle augmentation du nombre d'accompagnement a été accordée par les services de l'Etat, ramenés désormais à 30 personnes. 20 personnes peuvent donc être accompagnées à partir du Val-de-Saône et 10 à partir du canton d'Is-sur-Tille. Précisons que cette augmentation s'est vue déployée sur cette fin d'année donc les mesures sont à venir et n'impactent pas encore notre effectif.

De ce fait, durant 10 mois soit jusqu'au mois de novembre 2023, nous nous étions vu passer de 20 à 10 places, ce qui a inévitablement entraîné une diminution de notre activité et quelques sorties anticipées comme précité.

QU'EST-CE QUE L'« ACCOMPAGNEMENT DURABLE » ?

L'« Accompagnement Durable » intègre la dimension du Logement d'Abord car il s'agit de privilégier, autant que possible l'accès de la personne à un logement ordinaire, sans qu'il n'y ait un passage obligatoire, par une structure d'hébergement.

Ce principe s'applique aux personnes proches de l'autonomie, aussi bien qu'aux plus vulnérables.

Ce type d'accompagnement est contractualisé avec la personne et il s'adapte en tout point à ses besoins. L'intervention est donc variable dans sa durée et son intensité, et a pour but de cibler une problématique spécifique, en fonction du besoin de la personne. Il peut s'agir du domaine de la santé, de la justice, de l'insertion professionnelle, du comportement...

Il s'agit plus spécifiquement d'accompagner la personne ou le ménage à partir de son logement et de mener des actions globale, sans limite de durée. Les situations accompagnées ont besoin d'une veille sociale, d'une personne qui vienne à leur rencontre.

L'accompagnement porte sur :

- l'accès et le maintien des droits au logement,
- l'accès à la santé,
- l'action éducative budgétaire,
- si besoin l'action autour de l'habitat de la personne,
- aider à la rupture d'isolement avec notamment la participation aux activités collectives des Pension de Famille ADEF0, et / ou du territoire.

Dans la mesure du possible, les travailleurs sociaux interviennent 2 fois par semaine avec et pour la personne.

Le but de cet accompagnement vise :

- les publics du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) et de l'AHl (Accueil Hébergement Insertion) en difficulté d'accès et de maintien dans le logement,
- les ménages sortant d'hébergement et les ménages menacés d'expulsion, où expulsés, inconnus des services sociaux du Conseil départemental (hors DALO : Droit Au Logement Opposable),
- les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO.

Pour l'ensemble de ces publics, les propositions de mesures d'accompagnement sont validées par la commission SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

Les professionnels du social ADEFO, chargés de ces mesures d'accompagnement logement d'abord spécifiques, pratiquent « l'aller-vers » ce public.

Ce public particulier, car le plus souvent en rupture avec la société, est à apprivoiser. Il est ensuite important de contractualiser avec lui, de manière souple et adaptée. Pour ce faire, des outils d'intervention du travail social comme les visites à domicile, sur son lieu de vie, des entretiens en bureau, des entretiens partenariaux, des démarches avec et pour le ménage sont mis en œuvre. La durée de cet accompagnement doit tenir compte des situations individuelles et du but à atteindre.

L'équipe, constituée en début d'année d'un ES à 0.20 est donc passée en fin d'année à un ETP. L'année à venir se verra renforcée par un 0.5 ETP supplémentaire pour mener à bien les accompagnements du secteur de la Tille.

Ces accompagnements spécifiques font partie intégrante des accompagnements diversifiés que proposent le Service Val de Saône de l'ADEFO sur son territoire d'intervention.

LES LOCAUX

L'équipe de l'Accompagnement Durable cohabite avec les collègues ADEFO des autres dispositifs présents sur le territoire. Ainsi, leurs bureaux sont situés à GENLIS.

Cette année l'équipe s'est vu déménager et intégrer de nouveaux bureaux, plus fonctionnels, plus grands et mieux repérés. Ils disposent désormais d'un espace réservé à eux avec un bureau dédié aux professionnels de la Pension de Famille.

Le lieu permet de recevoir le public, ce qui n'était pas le cas jusque-là. Un bureau dit « partenaires » permet également d'accueillir des partenaires nécessaires aux accompagnements et d'envisager pouvoir en créer de nouveaux.

A Auxonne, la ville met à disposition au centre-ville, une **salle commune** pour les actions collectives et les permanences.

A Genlis, depuis novembre 2019, La Pension de famille dispose d'une salle commune située au milieu des habitants de l'un des collectifs. Elle est donc utilisée par l'ensemble du personnel et des dispositifs.

Cette dernière, grande et adaptée aux besoins des personnes accueillies est prêtée par ailleurs à la nouvelle cellule addictologie de la SEDAP qui tient ses permanences les mardis après-midi depuis le 1^{er} décembre de cette année.

Cette année, après des rencontres avec la mairie de Genlis, nous avons obtenu de conserver l'espace situé face à Paul DOUMER dans le cadre du bail emphytéotique. Ainsi, les deux ALGECO situés sur cet espace vont pour être réhabilités. L'un d'eux deviendra une salle commune supplémentaire.

LE TERRITOIRE & LE PARTENARIAT

Le territoire d'intervention du Service Val de Saône de l'ADEFO est composé des Communautés de communes suivantes :

- des vallées de la Tille et de l'IGNON (Covati)
- Mirebellois et Fontenois
- de la Plaine Dijonnaise
- CAP Val de Saône

Le Val de Saône et Val de Tille sont des territoires ruraux situés à l'Est de Dijon. Ils sont composés de 3 cantons. Les principales villes sont Genlis, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mirebeau, Fontaine Française et Is / Tille.

Cette année, nous continuons à développer notre action sur le territoire du Val de Tille.

Mis à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon et le Transco qui quant à lui relie Is-sur-Tille à Dijon, rien d'autre ne permet les déplacements sur la cité administrative. La plupart des démarches : CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissements Médicaux... s'effectuent effectivement sur la métropole et nécessitent donc des déplacements.

Les habitants du Val de Saône et du Val de Tille, doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité est un facteur d'isolement social. Or, rare dans le cadre de nos accompagnements sont ceux qui sont en possession

d'un moyen de transport personnel. Pour la majorité des ménages que nous accompagnons, nous devons effectuer avec eux ce lien avec la métropole. Les « accompagnements physiques » prennent alors tous leur sens.

Un partenariat avec le Conseil Départemental de Genlis, d'Auxonne, d'Is sur Tille, avec le CCAS d'Auxonne et Les acteurs de terrain est primordial afin de répondre le plus justement aux besoins des personnes accompagnées. L'ADEF0 est implantée sur le secteur du Val de Saône depuis 1988 et a toujours étroitement travaillé avec les acteurs de ce territoire. Le territoire de notre Service s'étend désormais sur quatre communautés de communes de l'Est de la Côte d'Or.

Depuis quelques années, les travailleurs sociaux, les cadres du CCAS et du Conseil Départemental d'Auxonne, l'Adjoint aux Affaires Sociales de Genlis, sont membres permanents des commissions mensuelles SIAO. Par ailleurs, comme notre Association est connue et reconnue sur ce secteur, les partenaires du domaine du soin, les mairies, les autres associations comme les Restos du Cœur et le Secours Populaire travaillent en étroite collaboration avec nous.

Nous avons aussi établi un partenariat officiel avec le CMP de Longvic à qui nous prêtons un bureau au sein de nos locaux de Genlis, pour leur permanence. En retour, ils apportent à l'équipe du Val de Saône un appui technique sur les situations qu'elle rencontre.

Pour Auxonne, une synthèse est organisée, au besoin une à deux fois par an, avec le médecin psychiatre du CMP de Longvic et l'assistante sociale de son service. Les situations problématiques sont évoquées ce qui permet aux membres de l'équipe d'adapter leur posture professionnelle aux difficultés psychiques des personnes accompagnées.

Depuis 2021, dans le cadre du développement partenarial, la cheffe de service et les travailleurs sociaux participent, tour à tour :

- Aux Ateliers Thématiques « Santé Mentale », « Familles », « Violences Conjugales » et « Alimentation » organisés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Côte d'Or Val de Saône Vingeanne (PETR),
- Aux commissions « Analyse des Besoins Sociaux » et « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain » (OPHRU), organisés par la Ville d'Auxonne.
- A la création d'une épicerie sociale et solidaire à Genlis.
- Au Conseil Local de Santé Mentale.
- Aux commissions Mal Logement à Auxonne.

Cette participation aux actions menées sur le territoire, aux diverses commissions et aux ateliers, représente aussi pour nous de multiples occasions de faire la promotion de ces nouvelles mesures « Accompagnement Durable ».

DEPLOIEMENT DES MESURES « ACCOMPAGNEMENT DURABLE » SUR LE TERRITOIRE

Comme nous l'avons vu la convention autorisant la mise en place des « Accompagnements Durables » sur ce secteur rural, a été signée le 20 octobre 2020.

Outre les professionnels de l'ADEF0 directement concernés, susceptibles d'orienter les personnes repérées depuis les hébergements d'urgence du secteur ou la veille sociale, il est capital de faire connaître et réaffirmer régulièrement notre existence et intervention à nos partenaires.

Faire connaître et rappeler l'existence de ces mesures d'accompagnement spécifiques est un travail du quotidien, d'autant plus que seuls les professionnels de secteur peuvent repérer et faire passer en commissions SIAO les personnes susceptibles d'être orientées en « Accompagnement durable ».

Au regard de ce contexte, la montée en charge de ces nouvelles mesures ne peut qu'être lente et progressive.

Pour faciliter le travail de nos collègues de secteur, nous leur avons proposé de les accompagner pour « aller-vers » ce public spécifique et ainsi identifier les personnes correspondant au profil recherché.

L' « ACCOMPAGNEMENT DURABLE » 2023

- Ce travail de fond a permis à **21** personnes, **19** ménages, de bénéficier d'un « Accompagnement Durable » en 2023.
- **18** ménages sont accompagnés depuis plus d'une année.

- 7 ménages sont accompagnés depuis plus de deux ans.
- 4 personnes sont entrées cette année, contre 10 l’an passé. Cette baisse est due au passage à 10 mesures en début d’année.
- 4 personnes sont sorties de nos effectifs, aucune l’année d’avant.
- La moyenne d’âge s’établie à : **51.9** ans

TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

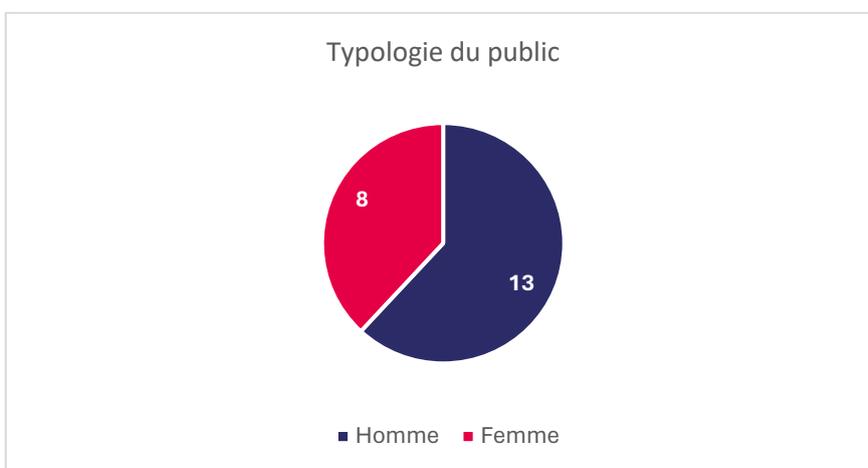
Toutes les personnes orientées en « Accompagnement Durable » en 2023, ont été accompagnées dans les faits. Les professionnels de l’ADEF0 ont réussi à « aller-vers » ce public très marginalisé.

Ils ont su créer un lien durable avec ces 21 personnes orientées, qui refusaient jusque-là tout contact avec des professionnels du social ou se trouvaient en grande détresse et profond isolement. La création et le maintien d’un contact régulier, là où les personnes se trouvent est le socle indispensable sans lequel aucune action ne pourrait se concrétiser. Cette mise en confiance, a permis un réel travail de « resocialisation ».

13 hommes et **8** femmes font partie de l’effectif « Accompagnement Durable ».

Un couple fait partie de l’effectif, ainsi qu’une famille avec les enfants.

La plupart de ces personnes sont nées dans ce territoire rural.



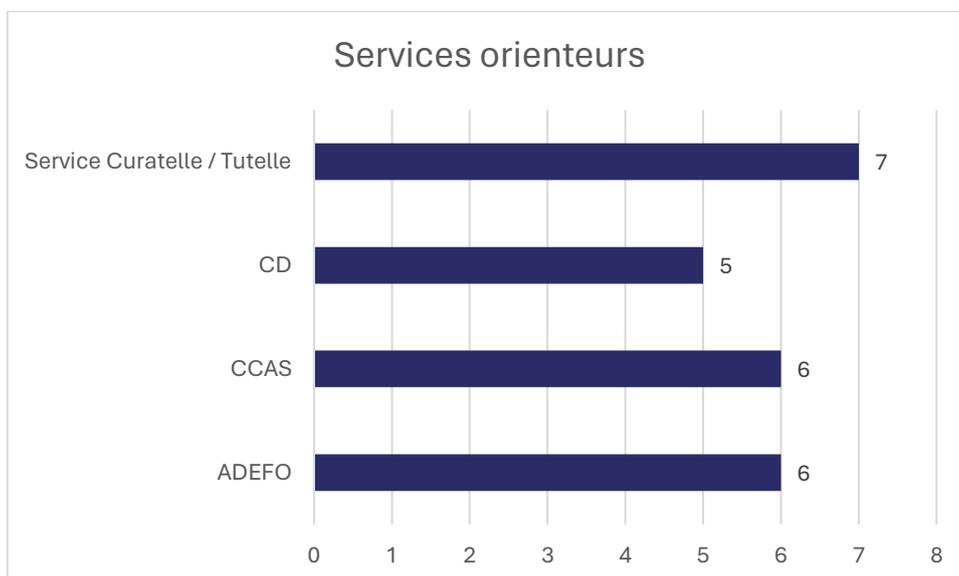
Les plus de 51 ans représentent 62 % de l’effectif.

La plus jeune a 18 ans et la femme la plus âgée à 75 ans.

Précisons que la personne de 18 ans fait partie d’un ménage et n’est pas l’orienté principal.

SERVICES ORIENTEURS

Pour cette troisième année, l’ADEF0 n’est plus à l’origine de la moitié des orientations comme l’an dernier. Ceci est important et vient marquer le fait que les partenaires nous ont repéré dans le tissu local.



Comme nous l'avons expliqué, notre service est tributaire du repérage du public par les services sociaux de droit commun, qu'ils travaillent au Conseil Départemental ou dans les CCAS, et de leur évaluation, qui permettront ou non au SIAO d'orienter le public sur cette mesure spécialisée.

Le rappel, chaque fois que possible, de l'existence de ce type d'accompagnement et de la manière dont il doit être mobilisé, est un travail de chaque instant pour l'ensemble des professionnels du service Val de Saône de l'ADEF0. Nous saisissons donc chaque opportunité pour le faire.

Les travailleurs sociaux du territoire ont la connaissance de situations dans lesquelles il ne leur est plus possible d'intervenir. Nous aidons donc nos collègues à repérer ces personnes et nous organisons une rencontre à ce moment pour créer les conditions d'une première entrevue. Il faut souvent plusieurs tentatives avant que la personne accepte d'être en lien.

PROVENANCE

L'effectif n'est plus réparti comme les années passées sur les deux territoires. Nous constatons une recrudescence de personnes issues du territoire des Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et du CAP Val-de-Saône. Ainsi, **16** personnes sont accompagnées cette année sur ce territoire. Plus précisément, **7** personnes vivent à Genlis, **7** sur la commune d'Auxonne. Les deux autres sont issus de petits villages alentours.

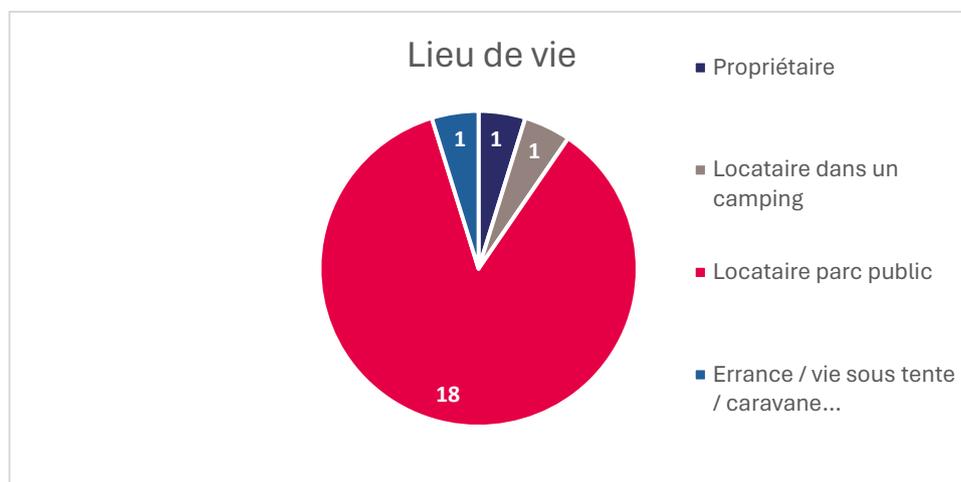
Seulement trois d'entre elles sont issues du Val-de-Tille.

LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Aucune des personnes accompagnées n'est hébergée par l'ADEF0 ou par un tiers, ce qui répond aux attentes de la convention LDA.

18 personnes accompagnées sont locataires du parc public contre neuf l'an passé. Aucune des personnes n'est locataire dans le privé. Une personne est locataire dans un camping. Une personne est propriétaire d'un logement insalubre et 1 vit sous tente.

Précisons que la personne propriétaire vit dans sa propre maison depuis une vingtaine d'années, sans eau courante, sans électricité, sans chauffage, mais elle refuse toujours obstinément de la quitter, pour s'installer dans un logement en location, bien qu'elle dispose d'une retraite confortable, qui lui permettrait de vivre plus décemment. En 2023, les travailleurs sociaux ADEF0 qui interviennent sur ce dispositif ont été interpellés par les Mairies ou bailleurs sociaux afin d'effectuer de la « Médiation Sociale » pour des problèmes de voisinage et ou des troubles à l'ordre public.



LA SANTE

Au-delà d'« aller-vers », pour créer du lien et tenter de « raccrocher » la personne avec les services de droit commun, l'« Accompagnement Durable » vise à traiter la problématique santé des personnes rencontrées.

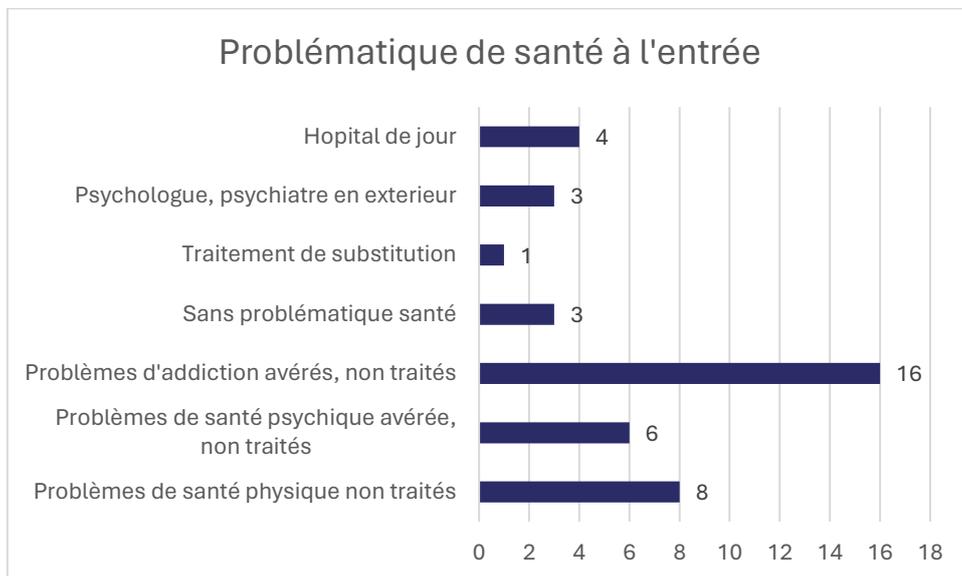
Cet axe de travail a été privilégié ces dernières années et se poursuit en 2023, car le constat demeure qu'aucune des personnes de l'effectif ne sait prendre en compte la protection de sa santé, qu'elle soit physique ou psychique. Seules trois personnes ne sont pas concernées par des problèmes liés à la santé cette année. Pour tous les autres accompagnements, une problématique de santé au moins nécessite un accompagnement vers le soin et un suivi médical.

Il est à noter que contrairement à l'an passé, 6 personnes sont désormais inscrites dans un parcours de soin somatique, 3 ont entamé un suivi CMP et 2 sont inscrits dans un parcours de sevrage lié aux addictions.

L'« Accompagnement Durable » a permis à 74 % de l'effectif sans suivi santé, d'avoir au moins :

- 1 prise de rendez-vous chez un spécialiste (26.4 %),
- 1 accompagnement physique véhiculé pour se rendre à un rendez-vous médical (58 %),

PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ À L'ENTRÉE



RÉPONSES APPORTÉES À LA PROBLÉMATIQUE SANTÉ REPRÉRÉE

- Psychologue, psychiatre en extérieur
- Prise de rendez-vous chez un spécialiste
- Proposition d'accompagnement physique aux RDV médicaux
- Accompagnement physique aux RDV médicaux

LES RESSOURCES

Nous allons détailler ci-après les ressources actuelles des personnes. Il est à noter que trois d'entre eux ont obtenu l'AAH en cours d'accompagnement. Nous avons ainsi pu aider à l'obtention d'une reconnaissance et de ressources supérieures.

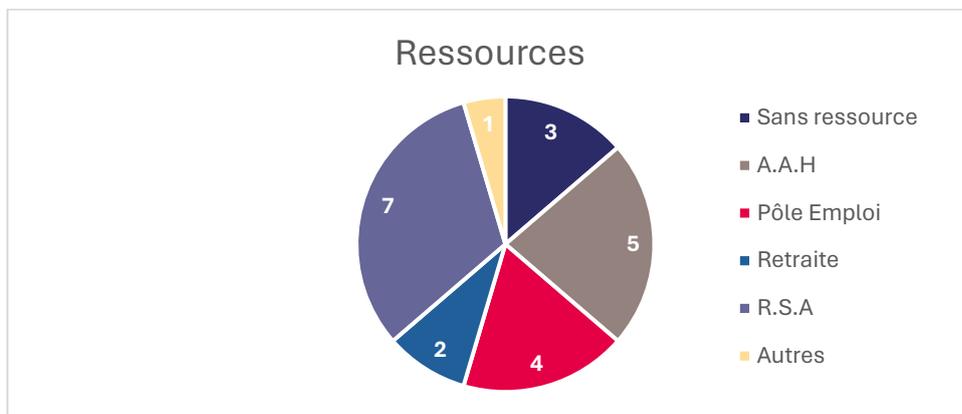
Sept personnes accompagnées vivent grâce au RSA.

Cinq personnes perçoivent l'AAH.

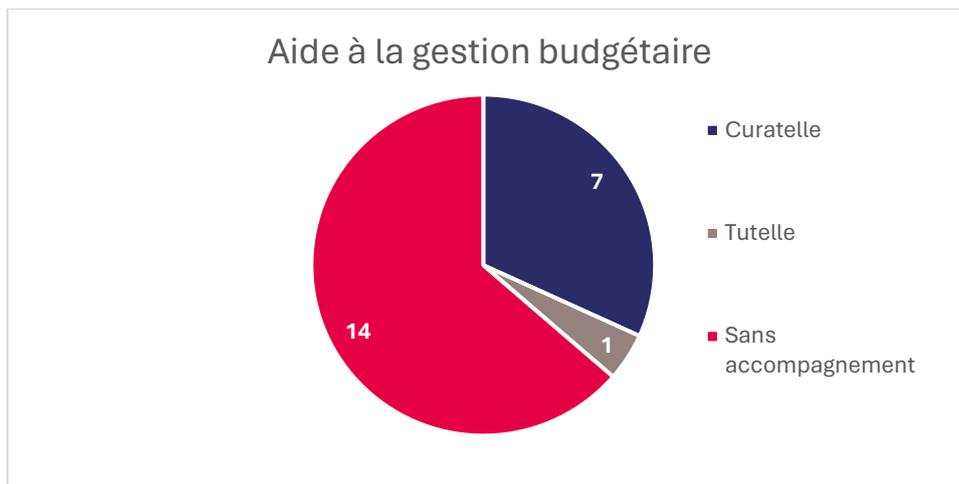
Quatre personnes ont des droits Pôle Emploi.

Deux personnes perçoivent une retraite.

L'équipe a constitué le dossier de demande de mise sous protection pour trois personnes pendant la mesure « Accompagnement Durable », qui ont abouties à une mesure de curatelle.



AIDE À LA GESTION BUDGÉTAIRE



Cette année, **14** personnes ne bénéficient d'aucun accompagnement spécifique. Certains n'ont effectivement pas de besoin spécifique, d'autres ne sont pas encore prêts à ce type d'accompagnement mais nous y travaillons et cela fait partie d'un des axes prioritaire.

Sept personnes bénéficient d'une mesure de curatelle et **une** d'une mesure de tutelle.

Le travailleur social exerçant sur le dispositif d'accompagnement durable est un lien direct avec les acteurs de la protection. Ils sont en relation régulière et font médiation avec le public accueilli. Les acteurs remontent le réel intérêt, le gain de temps et une plus grande efficacité de communication.

LES ACTIONS COLLECTIVES

L'avantage qu'offre aussi l'« Accompagnement Durable », outre le suivi individuel de proximité à partir du lieu où se trouve la personne, est la possibilité de participer à toutes les actions mises en place par les Pensions de Famille de l'ADEFO (Cf. rapport d'activité).

Il est évident que ces personnes, qui ont vécu loin de tout rapprochement avec d'autres, ne sont pas enclines, de prime abord, à participer à une action collective. Néanmoins avec le temps, nous parvenons à les amener à changer d'avis sur ce sujet.

Ce point-là est primordial dans nos axes de travail car l'isolement est un mal dont souffre l'ensemble des personnes accueillies sur ce dispositif notamment.

Cela vient grandement impacter leur santé psychique.

LA SORTIE

Cette année **4** sorties du dispositif sont à dénombrer.

L'une d'elle a pu intégrer nos pensions de Famille. Les autres se sont vu sortir de nos effectifs du fait du passage à 10 mesures en début d'année. La sortie s'est donc vu précipitée. Nous demeurons pour ceux-ci en lien ponctuel.

Les personnes accompagnées ont besoin de ce temps et de ce lien pour avancer et cheminer à leur rythme autour des divers aspects de leur vie. L'accompagnement durable est comme son nom l'indique un suivi au long cours, nécessitant une rythmicité particulière et qui correspond à celle des personnes.

CONCLUSION

Les mesures d'« Accompagnement Durable » prennent tout leur sens sur le territoire du Service Val de Saône et Val De Tille de l'ADEFO.

Comme toute mise en place d'un dispositif, d'autant plus dans un secteur rural comme le nôtre, la montée en charge de ce dispositif est sûre. L'augmentation en fin d'année du nombre de mesures, nous ouvre de nouveaux possibles. Les personnes pour lesquelles ces mesures spécifiques ont été créées sont très loin du monde qui les entoure. La première rencontre ne se fait pas quand le travailleur social l'a décidé mais bien quand la personne nous permet de la mettre en place.

L'appropriation prend du temps comme la mise en place d'un lien de confiance qui nous permet ensuite de travailler l'essentiel : la santé, la dignité du logement, la protection d'une personne vulnérable...

Après deux années d'existence, cette mesure d'accompagnement Logement d'Abord permet de répondre à un réel besoin sur notre territoire. Les professionnels du secteur nous alertent aujourd'hui de situations dont personne ne soupçonnait l'existence. Nous pouvons alors proposer une évaluation de la situation en binôme, ce qui renforce les savoir-faire.

La fluidité des relations partenariales, que ce soit avec le Conseil Départemental ou des CCAS nous permet d'adapter notre accompagnement aux besoins des personnes et surtout à leur rythme qui n'est évidemment pas le nôtre.

Le travail, pour permettre aux personnes qui bénéficient d'un « accompagnement durable », d'accrocher ou de raccrocher avec nos collègues de secteur, est par ailleurs un travail au long cours.

Nous travaillons avec des personnalités difficiles, les intérêts peuvent alors diverger et les situations de stress sont des obstacles au bon déroulement de la communication. Dans le cadre de ces accompagnements spécifiques, ces tensions peuvent se transformer en conflits et amener des situations de crise. Les travailleurs sociaux ADEFO assurent une communication efficace, bienveillante et assertive en situation de conflit et ils favorisent un échange constructif. Ils observent et analysent les comportements des parties prenantes pour adapter au mieux leurs communications et leurs attitudes envers les interlocuteurs.

L'on constate la réelle nécessité de laisser aux personnes accompagnées le temps d'entrer en relation, le temps de penser leur parcours personnel. Le travailleur social est ainsi au plus près des besoins repérés et exprimés.

PERSPECTIVES 2024 :

- Accroître l'effectif notamment à partir du territoire de la Tille,
- Poursuivre nos échanges, partenariats et participations auprès des acteurs du territoire pour que la connaissance de ce type de mesures soit ancrée, et faire valoir les compétences spécifiques des travailleurs sociaux,
- Développer nos savoir-faires et savoir-être avec ce public
- Travailler au retour vers le droit commun ou à la fluidité de passages sur les orientations,
- Continuer à inscrire ces personnes sur les actions collectives afin de favoriser la rupture de l'isolement et devenir moteur de ces actions spécifiques. Les impliquer davantage aux choix de ces activités pour aider et fluidifier leur venue.